

# Biennial Report 2015-2016

Article 9 to the Bern Convention permits exceptions from the obligations accepted by Contracting Parties in pursuance of Articles 4 to 8. The possibility of derogating from the mentioned articles of the Convention is subject to two very clearly defined general conditions, and some non cumulative specific reasons, listed exhaustively in Article 9.

The two general conditions that must be met are:

- a. that there is no other satisfactory solution; and
- b. that the exception will not be detrimental to the survival of the population concerned.

These two conditions are mandatory and cumulative.

The specific reasons for which the exceptions may be granted are the following:

- i. for the protection of flora and fauna;
- ii. to prevent serious damage to crops, livestock, forests, fisheries, water and other forms of property;
- iii. in the interests of public health and safety, air safety or other overriding public interests (please, specify);
- iv. for the purposes of research and education, of repopulation, of reintroduction and for the necessary breeding;
- v. to permit, under strictly supervised conditions, on a selective basis and to a limited extent, the taking, keeping or other judicious exploitation of certain wild animals and plants in small numbers
- vi. falconry (falconry is dealt with separately)

These specific reasons are mandatory and non cumulative.

According to Article 9§2, Contracting Parties shall report every two years to the Standing Committee on the exceptions made. The reports must specify:

- a. the populations which are or have been subject to the exceptions and, when practical, the number of specimens involved;
- b. the means authorised for the killing or capture;
- c. the conditions of risk and the circumstances of time and place under which such exceptions were granted;
- d. the authority empowered to declare that these conditions have been fulfilled, and to take decisions in respect of the means that may be used, their limits and the persons instructed to carry them out;
- e. the controls involved.

## Respondent details

Country

> France

Entity

> Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)

# EXCEPTIONS CONCERNING PROTECTED FAUNA SPECIES (ART. 7 APPENDIX III)

According to article 7 of the Convention, any exploitation of wild fauna specified in Appendix III shall be regulated in order to keep the populations out of danger.

Measures to be taken shall include:

- i. closed seasons and/or other procedures regulating the exploitation;
- ii. the temporary or local prohibition of exploitation, as appropriate, in order to restore satisfactory population levels;
- iii. the regulation as appropriate of sale, keeping for sale, transport for sale or offering for sale of live and dead wild animals.

Exceptions to species listed in Appendix III concern the use of means of capture and killing specified in Appendix IV.

## Vertebrates

### MAMMALS > CARNIVORA

#### Mustelidae

#### Meles meles

#### Confirmation of species occurrence

Please confirm the occurrence of the species in the country

The species occurs in the country

No. of individuals involved (when practical)

> 23361

#### Exception made

> Les informations ont été fournies par 93 départements sur 96. 22 653 blaireaux ont été prélevés dans ces 93 départements en 2015 et 2016. La moyenne par département, soit 236 blaireaux, a été appliquée aux 3 départements manquants, conduisant au total de 23 361 indiqué ci-dessus.

Le détail des prélèvements figure dans le tableau joint.

Sur les 22 653 prélèvements de blaireaux effectués dans les 93 départements qui ont fourni des informations :

15 375 ont été faits pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété (ii) ;

7 478 dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, de la sécurité aérienne, ou d'autres intérêts publics prioritaires et tout particulièrement pour la lutte contre les foyers de tuberculose bovine (iii)

You have attached the following documents to this answer.

[Tableau dérogations blaireau 2015 et 2016.xls](#)

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

ii.: prevention of serious damage to crops, livestock, forests, fisheries, water and other forms of property

#### Impact on the population

> L'analyse effectuée par l'ONCFS en 2018 des données collectées au niveau national ne permet pas d'estimer catégoriquement les effectifs de blaireaux. Cependant, la continuité des observations sur l'ensemble du territoire, entre 2001 et 2012, permet de conclure qu'il n'a pas été observé de baisses importantes des populations au cours de cette période. Pour la décennie 2000, l'analyse des données nationales indiquent une tendance à la hausse des populations au niveau national, même si les variations sont importantes d'une région à l'autre. Au vu de la permanence de la distribution de l'espèce, il apparaît que les populations de blaireaux sont actuellement dans un état de conservation favorable.

You have attached the following documents to this answer.

[Etat des connaissances sur les populations de blaireaux en France.pdf](#)

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions were granted

> Les mesures de régulation ciblées de blaireaux, mises en œuvre dans le cadre d'opérations ponctuelles de destruction administrative, visent les seuls spécimens causant des déprédations ou représentant un danger pour la santé publique ou la sécurité publique, par exemple en creusant des terriers dans les talus de lignes de train à grande vitesse pouvant provoquer un affaissement des rails et un déraillement, ou bien en tant qu'espèce participant à la propagation de la tuberculose bovine, maladie pour laquelle le blaireau est une

espèce révélatrice d'une infection dans un territoire limité (voir présentation Sylvatub jointe)  
Le détail par année, par motif et par département est fourni dans le fichier : Tableau dérogations blaireau 2015 et 2016.xls

You have attached the following documents to this answer.

[2017\\_ppt\\_Sylvatub\\_bilan2016\\_2017.pdf](#)

The authority empowered to declare that the conditions have been fulfilled

> Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Ministère de la transition écologique et solidaire  
Tour Séquoia,  
Place Carpeaux  
92055 La Défense  
France

The controls involved

> Les autorités françaises suivent avec attention la mise en œuvre de ces opérations, encadrées par le préfet dans chaque département et exécutées par des piégeurs agréés supervisés par des lieutenants de louveterie ou des agents de l'ONCFS.

Le programme de piégeage des blaireaux pour la lutte contre la tuberculose bovine est piloté au niveau national par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture dans le cadre du programme national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage, (Sylvatub) lancé en 2011. Le MTES, l'ONCFS, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), la Fédération nationale des chasseurs et les représentants des lieutenants de louveterie et des piégeurs agréés participent au comité de pilotage de Sylvatub.

### **Additional details**

Where appropriate, please add a text providing information on:

Information on the conservation status of the derogated species

> L'espèce a un statut de conservation favorable. (Cf. rapport ONCFS effectué sur demande du MTES en 2018 et joint à la réponse à la question : « Impact on the population »).

Justification for derogation for a species in an unfavourable conservation status

> Sans objet. Le statut de conservation du blaireau en France n'est pas défavorable

Alternative solutions considered and scientific data to compare them

> Les mesures de contrôle des populations de blaireau d'Europe mises en œuvre par la France sont, à notre connaissance, les seules disponibles pour concilier les différents enjeux en présence, à savoir la conservation du statut favorable de l'espèce, la protection de la santé et de la sécurité publiques.

De nouvelles pistes de gestion ont été explorées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine. Parmi celles-ci, la destruction des terriers de blaireau n'a pas été jugée réalisable, l'étude de faisabilité n'ayant pas mis en évidence de moyen mécanique ou physique satisfaisant et efficace pour détruire les terriers.

Results of derogations (e.g. Cumulative effects and compensation measures where relevant)

> Le statut de conservation du blaireau est favorable. L'espèce a été listée « LC » dans la liste rouge de France métropolitaine établie par l'UICN en 2017.

You have attached the following Web links/URLs to this answer.

[Liste rouge UICN Mammifères France](#)

Where appropriate: indiscriminate means of capture and killing

11. Traps